



OGEC SAINT JOSEPH LES MARISTES
24, rue Sainte Victoire
13006 MARSEILLE
Tél : 04.96.10.13.30
Site internet : <http://www.stjomaristes.com/>

FOIRE AUX QUESTIONS

Nous vous proposons de prendre connaissance de cette foire aux questions. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins. Nous enrichirons ce document pour satisfaire vos attentes.

CONTINUE ADMINISTRATIVE

Jusqu'à quand l'établissement est-il fermé ?

Les établissements ne sont en réalité pas fermés. Seul l'accueil des élèves est réduit.

Les locaux scolaires demeurent ouverts afin qu'y soient organisées la continuité administrative et pédagogique, ainsi que l'accueil des enfants des personnels soignants.

Aucun professionnel de santé n'ayant pour le moment demandé l'accueil de son enfant, une permanence physique n'est pas actuellement nécessaire à Saint Joseph les Maristes. **L'activité se poursuit en effet en télétravail pour tous les personnels**, que ce soit dans le champ du pédagogique, de l'administratif, de l'éducatif ou de la pastorale.

Pour assurer la continuité administrative, une **permanence téléphonique est assurée sur le 06.49.99.27.15, entre 9 heures et 12 heures.**

En dehors de ces horaires, les personnes souhaitant nous joindre peuvent laisser un message sur le répondeur ou **envoyer un mail à amuller@stjomaristes.com.**

Vous pouvez aussi nous joindre sur les adresses habituelles de messagerie.

Le courrier papier est relevé toutes les 48 heures. La boîte aux lettres se situe à droite du rideau métallique.

La situation étant évolutive, nous nous adaptons.

Nous vous tiendrons informés des nouvelles modalités dès que nous aurons nous-mêmes connaissance de nouvelles consignes ou demandes.



Domaines certifiés : "Coordination et action éducative, hors programmes scolaires de l'Education Nationale, accompagnement et attention aux élèves, relations avec les familles au sein des établissements Maristes ; Action Pastorale ; Relations Institutionnelles dans le cadre de l'enseignement catholique"

ACCUEIL DES ENFANTS DES PERSONNELS INDISPENSABLES

A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Comment est mis en place le service d'accueil pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire?

Pour venir en aide aux familles et accueillir les enfants des personnels engagés dans la crise sanitaire, les Mairies de secteur de la Ville de Marseille et les centres fédératifs se mobilisent pour proposer un accueil les week-ends et durant les vacances de Printemps.

Les structures, Accueils Collectifs de Mineurs associatifs et fédératifs (comme le SMUC pour notre secteur), sont également susceptibles d'accueillir les enfants des professionnels impliqués dans la gestion de la crise sanitaire.

Renseignements auprès d'Allo Mairie au 3013

Encadrés par du personnel agréé, les enfants seront reçus sur inscription par téléphone aux numéros indiqués (ou par courriel) pour chaque structure au plus tard le jeudi pour le week-end et le lundi.



Quels sont les horaires du service d'accueil des enfants des personnels soignants et médico-sociaux indispensables à la gestion de la crise sanitaire ?

CALENDRIER D'OUVERTURE DES STRUCTURES MUNICIPALES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

 Fermé

 Ouverture les week-ends

 Ouverture durant les vacances scolaires

CONTINUITE PEDAGOGIQUE

Qu'appelle-t-on la continuité pédagogique ?

La continuité pédagogique vise, en cas d'éloignement temporaire d'élèves ou de fermeture d'écoles, collèges et lycées, à **maintenir un lien pédagogique** entre les professeurs et les élèves, à entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs.

C'est dans le but d'assurer la continuité pédagogique que les professeurs de Saint Joseph les Maristes mettent supports de cours, exercices, QCM... à disposition de vos enfants. Ils utilisent une grande variété d'outils pour que les conditions d'apprentissage soient proches des conditions habituelles.

Il est important que chaque élève garde **un rythme régulier** de travail.

A chaque niveau, vous pourrez suivre la scolarité de votre enfant via le **cahier de textes numérique**, comme vous pourriez le faire en temps normal.

En cas de difficulté rencontrée dans un enseignement, vous pouvez évidemment joindre directement le professeur.

Il n'y aura plus cours pendant les congés scolaires mais le temps peut et doit être mis à profit pour se mettre à jour ou faire les devoirs attendus pour le retour des vacances comme il était de coutume de le faire lors de précédentes périodes de congés. J'incite aussi les enfants à profiter de ce temps pour se reposer et expérimenter des activités ludiques et créatives les éloignant quelques heures des écrans.



Le calendrier scolaire est-il modifié ?

Oui. Nous ne connaissons pas encore la date de réouverture aux élèves des établissements scolaires mais savons d'ores et déjà que les cours seront dispensés jusqu'au 04 juillet 2020.

IMPORTANT !!

- Le critère d'assiduité jusqu'au 04 juillet sera déterminant pour l'obtention du diplôme.
- Le degré d'implication de l'élève pendant la période de confinement sera pris en compte pour aller chercher une mention ou obtenir la possibilité de repasser l'examen en septembre en cas d'échec en juin.

Nouvelles modalités des examens présentées plus bas

Je n'arrive pas à me connecter à LaVieScolaire

En cas de perte de vos identifiants et mots de passe vous pouvez contacter l'établissement à l'adresse de messagerie habituelle.

Des tutoriels sont sinon en ligne.

<http://www.axess-education.fr/wp-content/uploads/2020/01/Fiche-LVS-Acc%C3%A8s-Parents-Janvier-2020.pdf>

<http://www.axess-education.fr/wp-content/uploads/2020/01/Fiche-LVS-Acc%C3%A8s-El%C3%A8ves-Janvier-2020.pdf>

Le portail connaît ponctuellement des dysfonctionnements techniques qui ne sont pas de notre fait. Merci pour votre patience.

Comment me connecter à Microsoft 365 :

Les enseignants contactent les élèves via la messagerie sur les adresses stjomaristes.

Pour s'y connecter, aller sur le site internet de l'établissement <http://www.stjomaristes.com/fr/>
Puis cliquer sur onglet "établissement".

Dans le menu déroulant, cliquer sur "site accès office 365".

Vous arrivez sur la page d'accueil. Votre enfant n'a plus qu'à entrer son adresse "St Jo" et son mot de passe.

Je n'arrive pas à me connecter au CNED

Une plateforme pédagogique gratuite est accessible à tous via le CNED « Ma Classe à la Maison ». Les tutoriels ont été envoyés par mail le 14 mars.

Le principe est le suivant :

Vous devez créer vos propres identifiants de connexion sur la page d'accueil du site du CNED en vous connectant sur :

<https://college.cned.fr/> pour les élèves de collège

<https://lycee.cned.fr/login/index.php> pour les élèves de lycée

Une fois ces codes créés, vous allez recevoir un message du CNED du type suivant :

Bonjour xxx

Votre demande de création de compte pour « Ma classe à la maison - Collège » a bien été enregistrée.

Pour valider votre compte, merci de cliquer sur le lien ci-dessous : xxx

Cliquer sur le lien. Votre compte est désormais actif. Vous pouvez suivre les cours mis en ligne par le CNED

Les connexions sont actuellement nombreuses. Il se peut que vous rencontriez des problèmes liés à des phénomènes de saturation. Nous vous conseillons de réessayer un peu plus tard.

Comment contacter les enseignants ?

Vous pouvez les joindre sur Vie scolaire ou par les messageries « stjomaristes ». veuillez noter toutefois qu'à partir du 10 avril les enseignants seront en congés scolaires. Ils n'ont donc plus l'obligation de consulter leur messagerie.

Comment faire le travail à la maison si je ne suis pas équipé d'outils numériques ?

Les familles qui ne peuvent proposer à leurs enfants des outils numériques permettant d'assurer une continuité pédagogique à distance doivent se faire connaître dès que possible auprès du chef d'établissement

Les documents mis en ligne par les enseignants seront mis à disposition en **format papier**.

Ils seront soit disponibles à l'accueil de l'établissement sur RDV.

La remise des documents pédagogiques doit être organisée de manière à limiter au maximum les déplacements. A ce stade, le déplacement exceptionnel d'un parent dans une école ou un établissement scolaire est assimilé à un déplacement « pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité ».

Les responsables légaux des enfants devront alors respecter strictement les gestes barrières et seront dans l'obligation de disposer d'un document attestant de la nécessité éducative de se déplacer remis par le chef d'établissement lors du premier déplacement ainsi que de l'attestation de déplacement dérogatoire datée et signée téléchargée sur internet ou rédigée sur papier libre.

Mon enfant est-il évalué pendant la période de confinement ?

Oui. Monsieur le Ministre a annoncé que les notes obtenues pendant le confinement ne seraient pas comptabilisées dans la moyenne mais elles permettent toutefois d'évaluer la motivation et le désir de progresser de votre enfant. Nous réfléchissons bien entendu à valoriser cet effort car la plupart des élèves font beaucoup d'efforts.

La continuité pédagogique implique par ailleurs d'évaluer les acquis des élèves pour ajuster le rythme aux besoins et voir quelles notions sont assimilées ou pas. C'est un moyen pour nous de préparer le retour en classe.



Quelles sont les nouvelles modalités d'examens ?

Les examens

L'ensemble des épreuves du diplôme national du brevet et du baccalauréat général, technologique et professionnel sont **validées à partir des notes du livret scolaire, à l'exception de l'épreuve orale du baccalauréat de français qui est maintenue.**

En pratique pour chaque niveau d'élèves :



- **Pour les élèves de troisième :** le diplôme national du brevet sera obtenu à partir de la moyenne des notes que l'élève aura eues durant les trois trimestres de l'année de troisième à l'exception des notes obtenues pendant le confinement dans les disciplines concernées.

- **Pour les élèves de première :**

- Les épreuves anticipées de français : la note de l'épreuve écrite du baccalauréat de français sera la moyenne des notes obtenues par l'élève tout au long de l'année dans cette discipline hors les notes obtenues lors de la période de confinement.

L'épreuve orale du baccalauréat de français sera passée dans les conditions prévues, à la fin du mois de juin et au début du mois de juillet, sur la base d'une liste d'au moins 15 textes en voie générale, et 12 textes en voie technologique, qui sera validée par le professeur ;

- Les épreuves communes de contrôle continu : l'histoire-géographie, les langues vivantes, les mathématiques en filière technologique ne donnent pas lieu à une évaluation. Dans ces disciplines, la moyenne qui sera retenue pour le baccalauréat sera l'addition de la note obtenue aux épreuves communes passées cette année et celles qui seront passées en classe de terminale (E3C1 et E3C3)

Nous rappelons que **les notes des épreuves de la première vague d'E3C sont désormais disponibles sur l'espace Cyclades des élèves**

L'épreuve portant sur l'enseignement de spécialité qui n'est pas poursuivi en terminale et l'épreuve d'enseignement scientifique sont validées par les notes obtenues durant toute l'année par le candidat dans ces deux disciplines à l'exception des notes obtenues pendant le confinement.

- **Pour les élèves de terminale :** pour les élèves de terminale générale et technologique, l'ensemble des épreuves sont validées par la note obtenue dans les disciplines concernées durant les trois trimestres de l'année de terminale à l'exception des notes obtenues pendant la période de confinement.
 - Les notes des épreuves déjà passées en première sont gardées.
 - Les mentions sont maintenues.
 - Un jury d'examen des livrets arrêtera les notes définitives. Ce jury étudiera les livrets scolaires pour, le cas échéant, valoriser un engagement, les progrès des élèves, garantir l'équité entre les candidats, et vérifier, c'est un point important, l'assiduité des candidats.
 - Les candidats ayant obtenu entre 8 et 9,9 pourront passer des oraux de rattrapage dans les conditions actuelles.



- Sur décision du jury d'examen, et après étude des livrets scolaires, certains candidats seront autorisés à passer le baccalauréat à la session de septembre.

Le BTS

Pour les candidats disposant d'un livret scolaire ou de formation le jury se basera sur les résultats des CCF ayant pu être passés ainsi que sur le contrôle continu (hors confinement). Il prendra également en compte des éléments tels que l'engagement ou les progrès.

L'assiduité jusqu'à la fin de l'année scolaire sera également prise en compte.

Pour mémoire les jurys sont souverains et peuvent donc ré-évaluer les données quantitatives au regard des éléments qualitatifs.

Si les notes de contrôle continu sont celles de deuxième année puisqu'il est précisé notes obtenues au cours de l'année 2020/2021, la notion de progrès leur permettra de tenir compte des résultats et appréciations de la 1ère année.

A noter que les jurys pourront sur la base du livret scolaire, autoriser, les candidats non reçus à cette première session peu ordinaire de passer le BTS lors de la session de septembre. Cette session étant organisée, on peut l'espérer dans les conditions habituelles d'épreuves ponctuelles.

Les étudiants ayant été acceptés en poursuite d'études (ex concours passerelles, L3 universitaires,...) bénéficieront d'un temps de validation du dossier lié au nouveau calendrier de proclamation des résultats.

Les dates de stage en DNMADE sont- elles maintenues ?

Non. L'équipe enseignante, en accord avec la Direction, a fait le choix de reporter la période de stage à la fin du mois de juin. Les étudiants en ont été informés.

Les stages en classe de seconde sont- ils maintenus ?

Non. L'équipe enseignante, en accord avec la Direction, a jugé inopportun le maintien des stages en classe de seconde. Les cours se poursuivront normalement.

Qu'en est-il des inscriptions ?

Les inscriptions se poursuivent dans notre établissement pour tous les niveaux de classe. Pour toute information, vous pouvez contacter le service des inscriptions à l'adresse suivante : mcnicolo@stjomaristes.com

Pour demande d'inscription en collège ou en lycée, merci d'envoyer un courriel à cette même adresse en y joignant une lettre de motivation accompagnée des bulletins de l'année en cours et de l'année passée.

Les demandes sont traitées en continu par la Direction de l'établissement.

Pour l'enseignement supérieur, nous ne procédons pas à des inscriptions hors procédure Parcoursup.

Merci de diffuser cette information autour de vous.



Et les réinscriptions ?

Les fiches de réinscription vous être envoyées par messagerie dans les jours prochains. Retour souhaité par courrier pour le 04 mai 2020.

Merci de bien respecter le délai de retour pour nous permettre d'affiner nos listes de classe.

Notez bien que les demandes d'inscriptions dans les classes à projet (environnement, Poudlard, ...) se feront fin mai /début juin.

A noter : un chèque est à joindre à la fiche de réinscription mais son encaissement sera fait AU JUILLET et pas avant.

CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

Saint Joseph les Maristes est un établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'Etat.

Dans les établissements privés catholiques sous contrat d'association avec l'Etat, les enseignants sont rémunérés par l'Etat.

L'acte d'enseigner est donc gratuit pour les familles.

La gratuité n'exclut pas l'obligation d'assurer la continuité du service même dans les circonstances exceptionnelles que nous vivons.

Nous sommes en effet associés à l'Etat. Nous devons donc respecter les programmes de l'enseignement public et les horaires de cet enseignement, quelles que soient les circonstances. C'est la raison pour laquelle les professeurs de Saint Joseph les Maristes proposent, depuis la fermeture de l'établissement aux élèves, des activités et des supports de cours adaptés à la situation inédite que nous vivons.

Ils continuent d'assurer le lien aux élèves, de les préparer aux examens, de les accompagner sur Parcoursup...

C'est ce que nous appelons la continuité pédagogique.

Que payent donc les familles lorsqu'elles font le choix d'inscrire leur enfant dans un établissement privé catholique sous contrat d'association à l'Etat ?

Dans nos établissements, la contribution versée par les familles sert à couvrir :

- les **dépenses liées au caractère propre de l'établissement**, notamment l'animation pastorale et éducative
- les **dépenses liées à la rénovation du patrimoine immobilier ou l'achat d'équipements**

Ces dépenses, qui incluent la rémunération des personnels administratifs et éducatifs, restent à la charge de l'établissement même lorsqu'il est fermé au public, à l'occasion des vacances par exemple ou plus rarement, sur décision ministérielle comme c'est actuellement le cas.

La continuité administrative et pastorale est bien assurée.

Conformément aux préconisations du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, **les prélèvements des scolarités seront donc maintenus sur les mois de mars et d'avril** malgré le fait que l'accueil de vos enfants ne soit plus assuré.

Se pose maintenant la question des prestations annexes à la scolarité non assurées aux mois de mars ou avril (restauration, sorties, ...). **Ces prestations annexes ne vont pas être facturées.** Le service comptable est donc actuellement en train d'ajuster le montant des prélèvements.

Si la situation se prolonge, nous serons probablement amenés à faire des avoirs.

Si des familles (ou vous-même) se trouvaient en difficulté dans le contexte actuel pour honorer les factures, qu'elles nous contactent. Nous proposerons évidemment des **facilités de paiement** pour les aider à passer cette étape délicate.

Qu'en est-il aujourd'hui du remboursement des voyages scolaires ?

Nous avons bien entendu arrêté les prélèvements.

Nous procéderons au remboursement des voyages à la réouverture de l'établissement.

ORGANISATION DU TEMPS

Mon enfant refuse de se mettre au travail : que faire ?

Trouver le bon rythme est difficile.

L'école à la maison ne peut pas être efficace sans **l'accompagnement des parents**. Ceux d'entre vous qui seraient en difficulté pour aider leurs enfants scolairement peuvent simplement

consulter le travail à faire sur le cahier de textes en ligne sur Vie Scolaire, vérifier que le travail est fait, montrer qu'ils sont là. C'est déjà très important.

Quand c'est possible, **aménagez un petit espace dédié seulement au travail**. C'est une manière symbolique de représenter la classe.

Habituellement, les enfants sont structurés par le fait d'aller en classe, puis à la cantine puis de nouveau en classe. Dans la période actuelle, il faut mettre en place des **rituels** : on se lève à heure fixe, la matinée est réservée au travail scolaire, puis on déjeune, on s'octroie une petite pause avant de se mettre à nouveau au travail.

Il a été demandé aux professeurs de respecter autant que faire se peut, l'emploi du temps des classes. Votre enfant sait donc comment il doit organiser son temps.

La place des écrans ?

Nous devons relever un triple défi.

- Comment convaincre nos enfants que les écrans sont bons pour faire les devoirs mais nocifs pour jouer ou visionner des vidéos ?
- Comment convaincre les enfants de ne pas rester des heures sur leur ordinateur ou sur leur smartphone alors que nous sommes la plupart à exercer notre activité en télétravail depuis nos domiciles ?
- Comment permettre aux enfants de garder le lien social autrement que par le biais de leur téléphone alors qu'ils sont privés de sortie ?

Déculpabiliser et rester réaliste... chacun va faire de son mieux mais il va de toute façon falloir faire des concessions. A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

Donner l'exemple... en s'imposant une discipline autant que faire ce peut. Nous devons instaurer pour nous-mêmes des temps avec écran et des temps sans écran. Une sorte de couvre-feu numérique ! Et occuper le temps de loisir par la discussion, la lecture, le bricolage, le jardinage, la musique...

Eduquer : les écrans, il faut apprendre à s'en passer et apprendre à s'en servir. Une **utilisation en pleine conscience** permet de garder assez de distance pour profiter de ces appareils pour ce qu'ils sont : **des véhicules à contenu**. Saisissons l'opportunité de développer chez nos enfants le sens du débat pour leur apprendre à avoir une pensée libre, éclairée, objective.

Donner sens : le confinement est contraignant (et il fait si beau !) mais ce sacrifice est fait pour les autres. C'est notre manière à nous de freiner la propagation du virus pour protéger les personnes les plus fragiles et aider les soignants dans leur mission. Plus nous serons disciplinés, moins long sera le confinement.

Rassurer : Les chaînes d'information en continu, les notifications reçues sur le smartphone peuvent chez tous créer un sentiment d'angoisse : on y parle de guerre, on y égrène le nombre de malades et de morts, on dit l'incapacité des soignants à prendre en charge les malades... Et personne ne connaît la durée du confinement...

Nous, adultes, devons rassurer nos enfants en leur donnant des informations concrètes et objectives. Mais l'émotion avec laquelle nous allons communiquer est aussi importante que le contenu du message que nous voulons leur délivrer.

Dernier conseil : **partager**... on peut prendre le temps de s'intéresser aux jeux de nos enfants, écouter ensemble de la musique, commenter ensemble l'actualité, impliquer les jeunes dans les tâches ménagères, organiser de petits exercices physiques pour garder le tonus, rester en lien avec les proches les plus fragiles ou les plus isolés. L'essentiel n'est pas le type d'activité que l'on choisit, mais **le simple fait d'être ensemble**

PASTORALE

Le monde fait face à une épidémie de Coronavirus. Comment s'adapte l'Eglise Catholique ?

L'église prend ses dispositions. Il n'est plus possible aux catholiques de se réunir en assemblée pour célébrer et communier.

Toutefois les églises resteront ouvertes aux heures habituelles afin que les fidèles puissent venir prier, dans le respect des règles sanitaires, notamment pour le maintien des distances entre les personnes. Les bénitiers ont déjà été vidés pour éviter toute contamination via le signe de croix.

Les activités parascolaires des jeunes (catéchèse, aumônerie, œuvres de jeunesse, mouvements divers, patronages, pèlerinages) sont suspendues "*jusqu'à l'expiration des mesures d'exception*". L'église demande aussi aux fidèles d'annuler les pèlerinages et les veillées de prière.

"Que chacun soit remercié de l'observation de ces mesures de précaution. Cette fidélité sera le meilleur signe de notre responsabilité et un véritable témoignage de notre foi ainsi que de notre solidarité avec l'ensemble de nos concitoyens", a conclu Monseigneur Aveline.

Les baptêmes et confirmations sont-ils maintenus ?

Baptêmes et confirmations vont être reportés à la rentrée 2020. Nous attendons dates et modalités retenues par l'Evêché.



Qu'en est-il de l'opération Bol de Riz programmée le Vendredi Saint ?

Nous sommes entrés dans la **semaine Sainte**, temps que nous avons l'habitude de célébrer chaque année dans l'établissement. Nous avons prévu un temps de célébration et l'opération « Bol de riz ».

Elle est malheureusement annulée mais nous proposons aux familles qui voudraient perpétuer la tradition de Saint Jo d'envoyer un don à l'association Graines de Joie que nous accompagnons depuis longtemps.

<https://www.grainesdejoie.eu/faire-un-don-en-ligne/>

Comment accompagner mon enfant vers Pâques ?



Les circonstances ayant conduit à la fermeture des établissements cette année ne doivent pas nous faire oublier l'importance de cette fête pour les chrétiens. En ces temps difficiles, il nous faut au contraire, plus que jamais, nous rassembler autour de la bonne Nouvelle de la Résurrection du Christ.

Je vous fais donc la proposition de **vivre en famille ce temps vers Pâques**. Je vous adresse un lien vers **une vidéo artistique** : la Semaine Sainte expliquée en tableaux de sable.

<https://youtu.be/Ec0CHkyWawU>

Cette année, l'épidémie de Covid-19 nous oblige à vivre autrement ces jours saints. La page pastorale de notre site internet va vous aider à adapter cet itinéraire. Vous y trouverez tout un ensemble de ressources utiles : textes, prières, chants et méditations.

Un chemin de croix vous sera proposé pour le Vendredi Saint.

Choisissez un lieu, un espace de la maison qui peut devenir le lieu habituel de la prière, donnez vous des horaires pour vous retrouver, seul ou en famille, afin de vivre la célébration domestique, préparez les célébrations en vous répartissant les lectures, coupez les téléphones pour n'être là que pour Dieu seul !

En cette période où la nécessité du confinement, de l'isolement physique est de rigueur, cela doit être le temps de mettre en avant la **solidarité et de charité** avec nos voisins, camarades et amis. Mais aussi envers les plus fragiles, les plus âgés, les plus isolés. Ce temps de Pâques doit être l'occasion de promouvoir le projet de Dieu pour les hommes !

N'oublions donc pas de **communiquer** avec nos jeunes et leurs familles des éléments de réflexion et de méditation qui permettront de revenir à l'essentiel et de considérer le superflu et l'accessoire à leur juste place.

Une nouvelle newsletter est parue pour vous aider.

Belles célébrations vers Pâques !

Quelques ressources pour vous accompagner :

Les textes du jour

<https://www.aelf.org/>

Le projet éducatif mariste

<http://www.maristes-amc.com/fr/page/projet-ducatif>

Mais aussi la page « pastorale » du site de St Joseph les Maristes :

<https://pastoralestjomaristes.wordpress.com/>